Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20261102-20261016_DELIB6-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDÉBIA
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 16 octobre,
Le Conseil Municipal de Landébia
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire
Date de convocation : 12/10/2026

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MACÉ A., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V. -H., GOURET P., RETOURNÉ G., LE TURNIER T.

ABSENT EXCUSÉ :

BROUCKAERT F. donne procuration à LE TURNIER T.
MICHEL G. donne procuration à BLIN O.

SECRÉTAIRE : MACÉ A.

20261016 – DELIB6 : CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN ORCHESTRE POUR LE REPAS DES AINES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation du repas annuel des aînés de la commune, prévu le dimanche 29 novembre 2026 à la salle des fêtes, il convient **d'assurer l'animation musicale de l'événement**.

À cet effet, un contrat d'engagement a été établi avec l'Orchestre Accordance (M. Marcel Le Devehat) pour une **prestation de 12h00 à 18h00**. Les conditions financières fixent le montant du cachet à **400,00 €** (comprenant la prestation du musicien et ses déplacements), ainsi que la **fourniture du repas au musicien par la collectivité**. Le contrat prévoit une indemnité de 220 € en cas d'annulation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le projet de contrat d'engagement de l'Orchestre Accordance en date du 15 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes du contrat d'engagement de l'Orchestre Accordance pour l'animation du repas des aînés du 29 novembre 2026, pour un montant forfaitaire de 400,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne tenue de cette manifestation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick DURAND

